

## Cinq phases de réalisation

- Phase 1 – S’engager comme institution et procéder à une consultation des intervenants sur le profil TIC attendu des finissants du Cégep.
- Phase 2 – Identifier les moyens à mettre en place et préciser le rôle des intervenants dans la mise en place de ces moyens.
- Phase 3 – Convenir d’un processus d’évaluations formative et sommative pour attester de l’atteinte de l’objectif.
- **Phase 4 – Faire approuver le plan TIC par le Conseil d’administration de l’institution.**
- Phase 5 – Intégrer le développement des habiletés TIC dans les activités d’apprentissage de chaque programme.

### **Phase 4 ([annexe 5](#)) – Faire approuver le plan TIC par le Conseil d’administration de l’institution.**

Suite à la rédaction du *Plan institutionnel d’intégration des TIC*, le **chargé de projet** le remet au **responsable de projet** pour approbation. Le responsable du projet le soumet à la Direction générale. La **Direction générale** travaillera avec le responsable du projet et le chargé de projet à l’élaboration d’un **calendrier de mise en œuvre** qui sera présenté au Conseil d’administration avec le *Plan institutionnel d’intégration des TIC*.